

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires du Loiret



Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

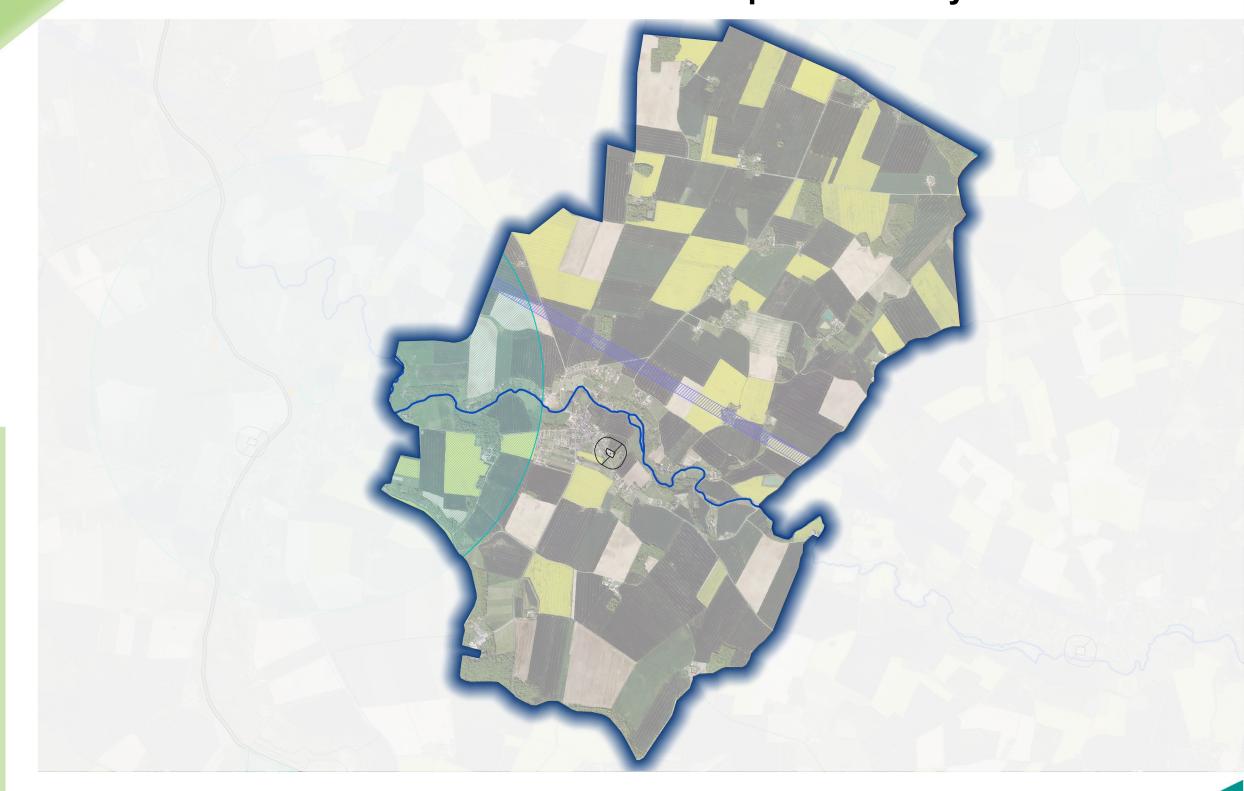
Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible. les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.

Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de La Chapelle-sur-Aveyr D: 045-200067676-20230411-PLUIH_ENVOI15-DE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023 Reçu en préfecture le 14/04/2023





- A4 Cours d'eau non domaniaux (cartographiés partiellement)
- AS1 Conservation des eaux potables et minérales
- Init1 Cimetières
 - PT2 Télécommunications : protection contre les obstacles
 - T7 Relations aériennes : servitude à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)

Réalisation: DDT45/SUADT/PCPT - Janvier 20 Sources: DDT45/SUADT, Préfecture du Loire

Commune de LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON

Reçu en préfecture le 14/04/2023

N° INSEE : 45077 Publié le N° INSEE : **45077**ID : 045-200067676-20230411-PLUIH_ENVOI15-DE

Communauté de communes : Des Canaux et Forêts en Gâtinais			Données Numériques	Plan des gestionnaires	
A4	Entretien des cours d'eau non domaniaux	х	L'Aveyron Rû des Légers GESTIONNAIRE : DDT45 / SEEF 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS		
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Х	Forage de Montbouy-Bel-Air GESTIONNAIRE : ARS Délégation Territoriale du Loiret 131 rue du faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex	Х	
EL7	Servitudes d'alignement	X	RD 37 et 317 GESTIONNAIRE : Conseil Départemental du Loiret Direction des Routes Départementales		
INT1	Servitudes relatives au voisinage des cimetières	Х	Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	Х	×
JS1	Servitudes de protection des installations sportives	Х	GESTIONNAIRE : DDJSCS 122 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS		
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	x	Liaison hertzienne Montargis — Saint-Maurice-sur-Aveyron, tronçon Montcresson — Saint-Maurice-sur-Aveyron Zone spéciale de dégagement de 100m de largeur à l'intérieur de laquelle la hauteur maximale des obstacles est limitée à 25m au-dessus du sol. Décret du 5 avril 1990 GESTIONNAIRE: France Télécom DR Orléans ZI Ingré 24 rue Emile Lecomte 45140 INGRE	X	X
77	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Х	Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979. GESTIONNAIRE : DGAC	Х	Х